

Fiche de poste

Enseignant spécialisé chargé de mission « coordination du pôle AVS »

Textes de référence : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées

Titres et diplômes requis :

CAPA-SH ou 2CA-SH à défaut instituteur ou professeur des écoles s'engageant à passer le CAPA-SH.

Profil du poste

L'Enseignant spécialisé chargé de mission « coordination du pôle AVS » exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN-ASH dont il est le collaborateur direct. Sa mission est départementale. Il est un personnel ressource pour les AVS, les enseignants référents, les établissements scolaires, les circonscriptions.

Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de la circonscription et des missions départementales ASH. Dans le cadre de ses missions, il accomplit des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.

Missions**Attribution des moyens AVS:**

- Tenir à jour la base de données
- Attribuer les supports d'emploi AVS (AESH et CUI) aux établissements scolaires et écoles

Recrutement et affectation des AVS :

- Organiser le service des AVS avec les EPLE et les circonscriptions concernées
- Organiser et participer au recrutement des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)
- Assurer un lien fonctionnel entre les AVS et la circonscription ASH.

Renseigner et contribuer à l'analyse des enquêtes ministérielles et départementales

Formation :

Elaborer des outils d'accompagnement à la fonction d'AVS.

Organiser et assurer le suivi des formations AVS.

Contribuer aux formations AVS

Divers :

Instruire les situations complexes concernant les accompagnements par un AVS.

Compétences requises

- Bonne connaissance du cadre législatif et réglementaire de l'A.S.H ;
- Connaissance des dispositifs institutionnels et structures de l'éducation nationale, du médico-social et du sanitaire ;
- Sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ;
- Esprit d'initiative, disponibilité, adaptabilité, rigueur et sens de l'organisation ;
- Qualité de la communication orale et écrite ;
- Connaissance des logiciels de bureautique ;
- Aptitude à la conduite de réunion et à la formation d'adultes ;
- Sens de la discrétion professionnelle.

Conditions d'exercice
La durée hebdomadaire de travail est fixée en référence aux obligations réglementaires des personnels chargés de fonctions administratives. Les droits à congé sont ceux prévus réglementairement pour les fonctionnaires de l'Etat.
Implantation du poste
Direction des services départementaux de l'éducation nationale - Laon
Candidatures
<p>Une lettre de motivation et un Curriculum Vitae devront être transmis par la voie hiérarchique à Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne</p> <p>La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.</p>
Mode de nomination
Commission départementale
Contact
Secrétariat ASH : ienash02@ac-amiens.fr – 03 23 26 22 12